GEMENG KÄERJENG AVIS

Plan d'aménagement particulier portant modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Am Leem » à Bascharage.

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal a approuvé la modification ponctuelle du PAP « Am Leem » à Bascharage, le $1^{\rm er}$ décembre 2021, point à l'ordre du jour n°6

Le dossier a été notifié au ministre le 8 décembre 2021.

Bascharage, le 9 décembre 2021

Le Collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER

Josée-Anne SIEBENALER-THILL

Frank PIRROTTE

Richard STURM